

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 20 MAI 2026

L'AN 2026, le 20 MAI 2026, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal - 1 place Jacques de Troyes à Laon.

Etaient présents :

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.
M. LIEZ, Administrateur.**

**Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M GRZEZICZAK
M. MUZART, Administrateur, à M RAMPELBERG.**

Excusés : M. DELHAYE et Mme MARICOT, Administrateurs.

**Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjointes, M. COLARD et Mme PLANCKAERT, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et MARCHAND, Assistante de Direction.**

Début de séance à 10 h – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

MARCHE DE SERVICES – PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE DESENFUMAGE ET DISPOSITIFS DE SECURITE DES BATIMENTS DE L'OPH DE L' AISNE

Par délibération en date du 19 juin 2024, le Bureau avait autorisé le Directeur Général à engager le renouvellement de ce marché.

Il y a lieu de redéfinir le périmètre d'intervention de ce marché, en ajoutant des dispositifs de sécurité à vérifier et en y retirant d'autres.

Le présent marché consiste à assurer, principalement, la vérification réglementaire et l'entretien des installations de désenfumage sur le patrimoine.

Les vérifications des quelques poteaux incendies, colonnes sèches, garde-corps terrasses, points d'ancrages et lignes de vies présents sur notre patrimoine viendront compléter ce marché.

Les blocs autonomes de sécurité, les extincteurs et les alarmes incendie, prévues initialement dans ce marché, seront traités spécifiquement dans un autre marché de services.

Ce marché sera passé pour une durée de 4 ans, annuellement reconductible tacitement, suivant une procédure formalisée pour les marchés de services ~~suivant~~ conformément aux ~~les~~ dispositions du code de la commande publique.

Le forfait annuel pour l'entretien des installations de désenfumage et dispositifs de sécurité est estimé à 40 000,00 € H.T.

Ce marché sera complété par un marché à bon de commande sur bordereau de prix permettant de traiter les besoins en réparation de ces équipements de sécurité. Le montant de ces dépenses ne pourra excéder 300 000,00 € H.T. sur la durée du marché.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de ce contrat

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

